



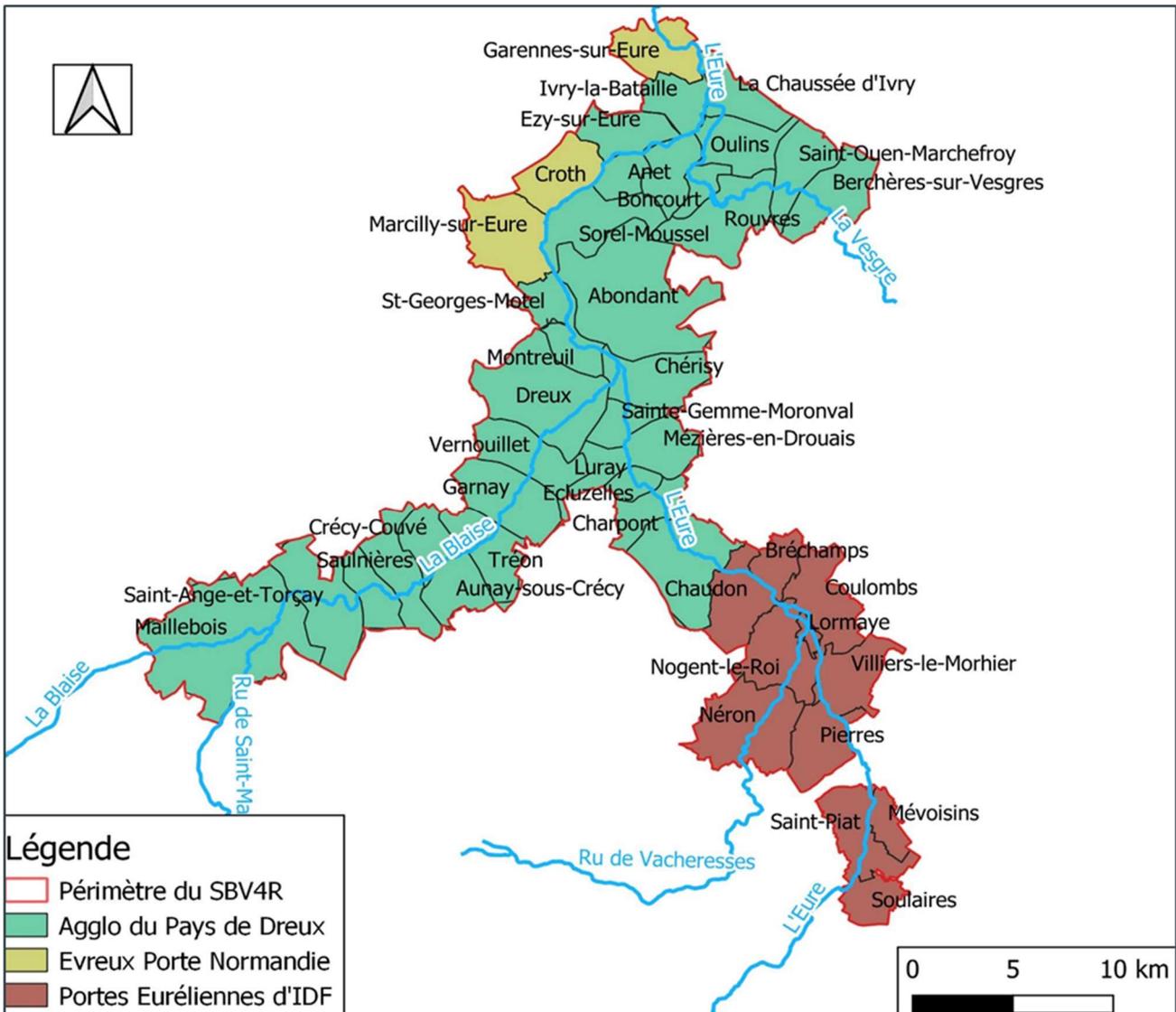
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022  
PROPOSITION

**Comité syndical du 08 mars 2022**

**18h30**

**Salle municipale des associations et de la culture  
Sainte-Gemme Moronval**

**UN TERRITOIRE, 3 RIVIERES, 3 EPCI, 45 COMMUNES...**



## I. 2021 : Une année mouvementée...

---

C'est dans un contexte particulier que le Syndicat a pu poursuivre son activité en 2021.

Outre la crise sanitaire, l'année a été marquée par des mouvements importants de personnel, par des évolutions réglementaires, mais également par les investigations menées pour inscrire dans le statut du SBV4R une nouvelle compétence : la Prévention des Inondations (PI).

### Contexte sanitaire :

- Une pandémie qui a impacté et qui impacte encore toutes les activités
- Une adaptation nécessaire du SBV4R dans son fonctionnement au quotidien (préconisations à respecter dans les bureaux, télétravail, visio-conférences...)
- Des projets ou des rendez-vous retardés

### Les liens avec nos partenaires financiers :

- Des mouvements de postes importants à l'AESN et à la DDT
- Des liens à créer avec les nouveaux référents
- Des périmètres géographiques d'actions élargis
- Des approches différentes sur les projets proposés

### Une mobilité des agents au sein du personnel du SBV4R :

- Des mouvements de personnel marquent encore cette année 2021
- Un effectif complet au 01/01/2022
- Une réflexion en cours sur un besoin d'embauche supplémentaire
- Des dossiers à s'approprier et à faire aboutir

### Des évolutions statutaires, réglementaires et législatives :

- Une nouvelle compétence pour le SBV4R en 2022 : la Prévention des Inondations
- La signature d'un contrat Territorial Eau et Climat en milieu d'année 2021 avec une inscription des principaux projets (études, travaux animations) du SBV4R pour le volet relatif aux milieux aquatiques
- L'article 49 de la loi climat et ses implications sur les projets RCE du SBV4R : lecture controversée sur la possibilité d'effacer les ouvrages de liste 2

### De nouvelles variables à inclure le budget :

- Des recherches de financements croisés pour diversifier et augmenter les aides publiques
- Une réflexion sur la nouvelle taxe GEMAPI des EPCI

- Un nouvel équilibre budgétaire à trouver tenant compte des besoins des communes et de la nouvelle compétence PI



## II. Activités 2021

---

L'activité 2021 a été encore une fois fortement impactée par la situation sanitaire au niveau national. Cependant, la mise en place du télétravail et des réunions en visio-conférence ont permis d'assurer une continuité dans le traitement des dossiers déjà engagés.

2021 a également été marquée par un mouvement de personnel important (6 agents) dont :

- Le départ de la responsable des affaires générales en janvier,
- Le départ d'un technicien en mars,
- Le départ du responsable technique en juillet,
- L'arrivée d'une responsable des affaires générales en mars,
- L'arrivée d'un technicien en mai,
- L'arrivée d'un responsable technique en décembre

Suite au départ du responsable technique, les techniciens ont assumé seuls pendant plusieurs mois la gestion technique du Syndicat. Ils se sont saisis des dossiers déjà engagés et ont assurés avec professionnalisme la continuité du service.

L'activité des techniciens a été principalement orientée vers l'avancement des études préalables lancées. Ces études supposent en amont de nombreuses validations de la part de nos partenaires financiers et institutionnels. Or, ces derniers ont subi d'importants mouvements de personnel, ayant pour conséquences des retards dans le traitement des dossiers, voir la révision des possibilités de financement de certains projets.

En 2022, outre l'aboutissement de ces études, le SBV4R devra répondre à de nouveaux enjeux tels que la reprise des études sur les Dignes, le lancement de nouveaux projets et de nouvelles études (PPMHA), le renforcement de l'accompagnement aux communes (travaux en régie et aide à l'enlèvement d'embâcles).

L'activité des gardes rivière s'est poursuivie pendant l'année. Il est à noter que de plus en plus de communes et de riverains de cours d'eau prennent contact avec le SBV4R pour des demandes de conseils ou des signalements divers. Les problèmes liés aux embâcles et aux encombres sont les sujets les plus récurrents.

*En annexe : Le Bilan d'activité 2021 regroupe l'ensemble des actions menées au cours de l'année passée.*

### III. Les orientations de 2022

---

#### **Renforcer les actions sur le territoire :**

- Avancer et finaliser des études en cours
- S'approprier les études issues de la PI
- Réaliser les opérations de restauration et d'entretien
- Lancer des nouveaux projets
- Exécuter des petits travaux en régie
- Accompagner les communes dans leurs retraits d'embâcles

#### **Equilibre budgétaire :**

- Présenter un budget en équilibre sans reprise des excédents
- Ajuster les participations des membres en fonction des nouveaux besoins (PI)
- Inscription d'un nouvel emprunt d'équilibre
- Rechercher d'autres sources de financement (financements croisés)
- Optimiser les dépenses en fonction des besoins du Syndicat

#### **Communication du SBV4R :**

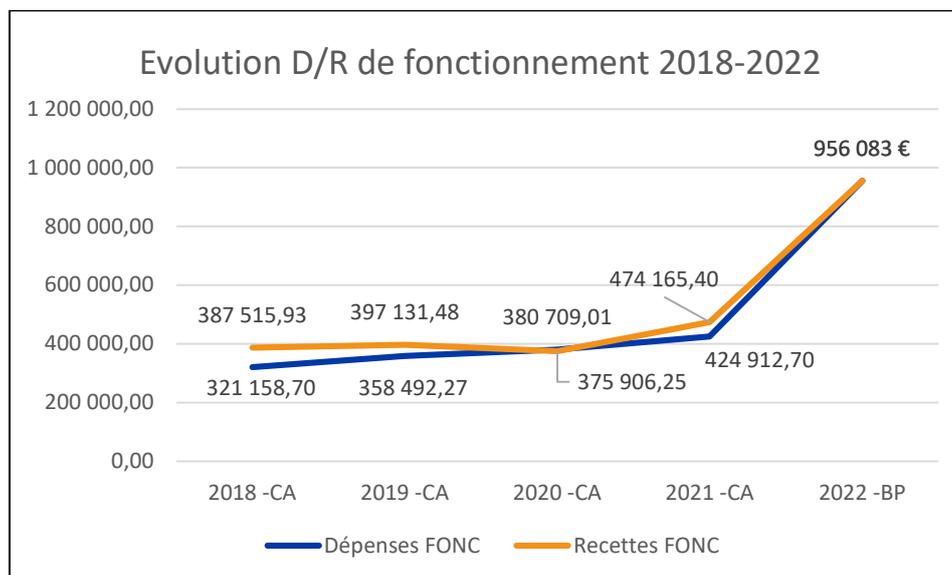
- Rencontrer les partenaires financiers (AESN, conseil départemental, conseil régional, DDT...)
- Echanger avec les partenaires œuvrant dans le domaine
- Être présent sur le territoire auprès des communes
- Renforcer l'attractivité du site internet (carte interactive des projets...)
- Elaboration d'une plaquette de communication sur le Syndicat et des fiches thématiques
- Être référencé sur certains réseaux sociaux (LinkedIn)

#### **Personnel :**

- Prolonger les contrats actuels
- Réévaluer le besoin de recrutement
- Réorganiser le service : nouvelles répartitions des tâches
- Renforcer les compétences (formation des agents)

## IV. Le financement

### IV.1 Evolution de la section de fonctionnement



L'évolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2018-2021 est le reflet de la structuration progressive du service induisant des charges de personnel et de fonctionnement en corrélation avec l'activité du service.

Parallèlement, le financement des postes animation des techniciens par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), ainsi que l'augmentation progressive sur 4 ans des participations des 3 EPCI ont contribué à la progression des recettes de fonctionnement.

Dans les années à venir, il sera important de veiller à maintenir ce niveau de dépenses inférieur aux recettes pour permettre le bon équilibre de la section de fonctionnement.

#### IV.1. a Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
En euros	2018	2019	2020	2021	Prév. 2022
Charges à caractère général ch011	49 732,46	48 928,69	51 910,57	73 572,52	138 502,00
Charges de personnel ch012	182 321,05	205 265,61	205 714,70	236 151,98	321 400,00
Autres charges de gestion courante ch65	25 588,40	34 357,27	35 301,46	32 964,26	37 520,00
Charges financières ch66	7 728,80	6 374,19	5 738,76	5 080,70	4 917,00
Amortissements ch042	55 787,99	63 566,51	82 043,52	77 143,28	75 000,00
Charges exceptionnelles ch67	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
Dépenses imprévues 022	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
Virement à la section d'investissement					354 744,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>321 158,70</b>	<b>358 492,27</b>	<b>380 709,01</b>	<b>424 912,74</b>	<b>956 083,00</b>

Le Compte Administratif 2021 provisoire (CA) fait apparaître un total des dépenses de fonctionnement de 424 913 €, dont 347 769 € de dépenses réelles (hors chapitre 042 concernant les amortissements, qui s'équilibrent entre sections en dépenses et en recettes et qui n'impliquent pas un transfert de trésorerie).

Pour 2022, les dépenses de cette section (hors virement à la section d'investissement et reprise de l'excédent) augmenteront sensiblement pour atteindre 601 339 €.

Principales variations des dépenses :

- Réalisation de travaux en régie : + 30 183 € d'équipements, de matières premières et location (pelleteuse...)
- Formation du personnel : + 7 500 € (Principalement pour la PI)
- Retrait d'embâcles : +5 000 €
- Charges de personnel : 65 000 € (agents plus qualifiés et sur une année pleine)

#### IV.1. b Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
En euros	2018	2019	2020	2021	Prév. 2022
Résultat de fonct.reporté - Excédent	0,00	0,00			
Participations des EPCI	243 824,85	245 436,00	245 436,00	340 000,00	700 000,00
Subventions (postes et fonctionnement) AESN et Région Centre	137 694,00	148 413,20	129 595,50	124 371,01	217 434,00
Opérations d'ordre entre section ch042				340,00	36 349,00
Autres produits	5 997,08	3 282,28	874,75	9 454,36	2 300,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>387 515,93</b>	<b>397 131,48</b>	<b>375 906,25</b>	<b>474 165,37</b>	<b>956 083,00</b>

Le Compte Administratif 2021 provisoire (CA) fait apparaître un total des recettes de fonctionnement de 474 165 €, dont 473 825 € de dépenses réelles (hors chapitre 042 concernant la neutralisation des subventions amorties, qui s'équilibrent entre sections en dépenses et en recettes et qui n'impliquent pas un transfert de trésorerie).

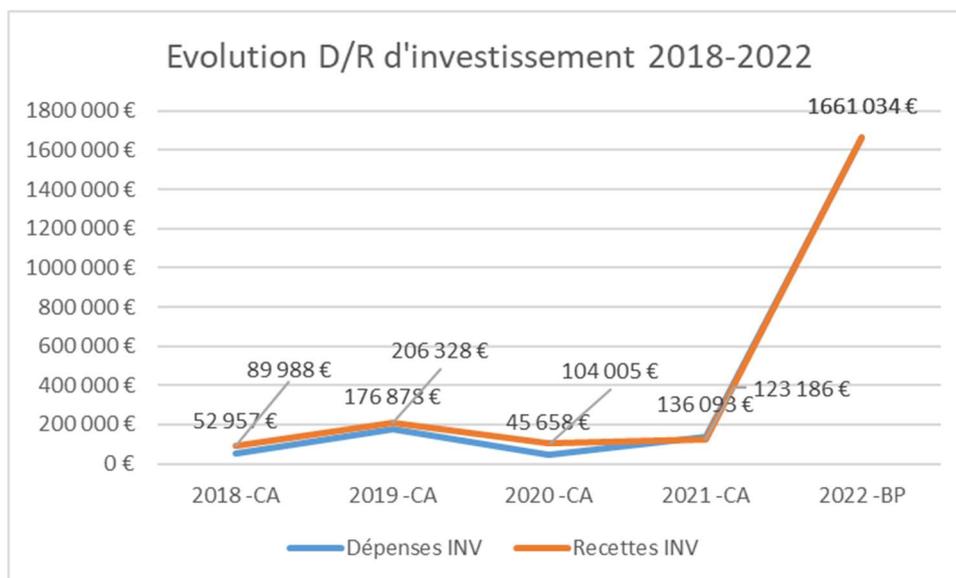
Pour 2022, les recettes de cette section seront de l'ordre de 956 083 € (hors affectation de l'excédent et opérations d'ordre 042 transfert en investissement des travaux en régie).

Les deux sources principales de recettes de fonctionnement émanent soit des participations des 3 EPCI membres, soit des subventions des deux partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Centre. Elles sont fonction du nombre d'agents et de la masse salariale correspondante.

Principales variations des recettes :

- Subventions de l'AESN +72 000 € prise 80% en charge des travaux en régie
- Participations des EPCI + 360 000 € (majoritairement PI).

## IV.2 Evolution de la section d'investissement



Sur la période 2018-2022, les dépenses et recettes d'investissement sont très irrégulières puisqu'elles sont fonction des projets réalisés. En 2020, l'activité du service a été fortement impactée par la crise sanitaire et la difficulté à relancer certaines études et certains travaux initiés avant la fusion des syndicats.

En 2021, pour la première fois le résultat de cette section est déficitaire (-12 907 €). Ce déficit s'explique par la réalisation en fin d'année des travaux de restauration de la Frayère à Brochets à Mézières-en-Drouais pour lesquels la dépense a été réalisée en 2021 alors que la subvention correspondante ne sera versée que sur l'année 2022.

### IV.2. a Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
En euros	2018	2019	2020	2021	Prév. 2022
Subventions d'inv. (remboursements)-chap.13	0,00	168,00	0,00	19 868,00	
Emprunts-chap. 16	23 303,90	23 916,63	24 551,12	25 208,22	25 900,00
Etudes et Frais d'insertion-chap.20	12 822,00	24 186,00	3 711,00	4 662,27	707 870,00
Concessions, droits, site internet-chap.20	5 865,80	6 585,60	3 165,28		
Subventions d'équipement versées-chap.204	0,00	0,00	0,00		185 319,00
Travaux LCI et Bellassière				14 614,80	
Travaux RCE-chap.21	0,00	9 600,00	0,00		
Matériel roulant-chap.21				16 490,00	1 000,00
Matériel informatique - chap.21	3 972,00	8 844,60	3 710,88	5 378,40	5 000,00
Mobilier et matériel divers- chap.21	6 993,69	690,55	919,80	1 267,45	10 476,00
Avances et acomptes-chap.23	0,00	0,00	0,00		
Op. Ordre de transfert entre sections-chap.040	0,00		0,00	340,00	36 349,00
Régul actifs sur subventions-chap.041	0,00	1 694,30	0,00	35 103,48	100 000,00
Opérations patrimoniales-chap.041	0,00	30 399,92	0,00		
Opérations sous mandat (PPRE-RCE)	0,00	70 792,50	9 600,00	13 160,00	577 120,00
Dépenses imprévues-chap.020	0,00	0,00	0,00		12 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>52 957,39</b>	<b>176 878,10</b>	<b>45 658,08</b>	<b>136 092,62</b>	<b>1 661 034,00</b>

Les dépenses d'investissement ont été limitées durant l'année 2021, notamment du point de vue des travaux. Les mouvements de personnel (et le besoin de s'approprier les dossiers), la nécessité de reprendre et de faire avancer les études en cours, les restrictions sanitaires ou bien encore la nécessité de modifier des

dossiers en cours, voir relancer certains marchés pour répondre aux nouvelles directives de l'Agence de l'Eau Seine Normandie expliquent ce montant de dépense inférieur aux prévisions.

#### IV.2. b Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
En euros	2018	2019	2020	2021	Prév. 2022
Excédents reportés-chap.001					
Virement de la section de fonctionnement					354 744,00
FCTVA-chap.10	17 569,13	5 880,11	2 761,04	2 176,93	2 000,00
Subventions AESN/Régions/Départ.-chap.13	3 428,00	51 300,00		8 762,00	243 999,00
Emprunts et dettes assimilés-chap. 16					299 531,00
Autres agenc. et aménag. de terrain-chap. 21			9 600,00		
Cession d'actif-chap. 024					
OP Ordre de transfert entre sections-Amort-chap.040	55 787,99	63 566,51	82 043,52	77 143,28	75 000,00
Opérations patrimoniales-chap.041	0,00	32 094,22		35 103,48	100 000,00
Opérations sous mandat-chap. 045	13 203,00	53 486,68	9 600,00		585 760,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>89 988,12</b>	<b>206 327,52</b>	<b>104 004,56</b>	<b>123 185,69</b>	<b>1 661 034,00</b>

En l'absence de réalisations, les recettes 2021 restent moindres (une subvention partielle de l'AESN pour 8 762 €). Des opérations d'ordres (amortissement des dépenses et régularisation d'écriture entre comptes) viennent compléter ces recettes et sont sans incidence sur le résultat global du CA.

#### IV.2. c Etudes et travaux prévisionnels 2022

Les investissements 2022 seront très ambitieux avec notamment l'aboutissement de certains travaux comme ceux du PPRE Villemeux/Chaudon, la finalisation des études RCE 2 sites et 3 sites, le lancement des études et des travaux au moulin de Mézières.

Par ailleurs, un nouveau marché sera prochainement lancé pour le PPMHA (ex PPRE).

Enfin, dans le cadre de la nouvelle compétence PI acquise par le Syndicat au 01 janvier 2022, le SBV4R reprendra à sa charge les études sur les digues initiées par les 3 EPCI.

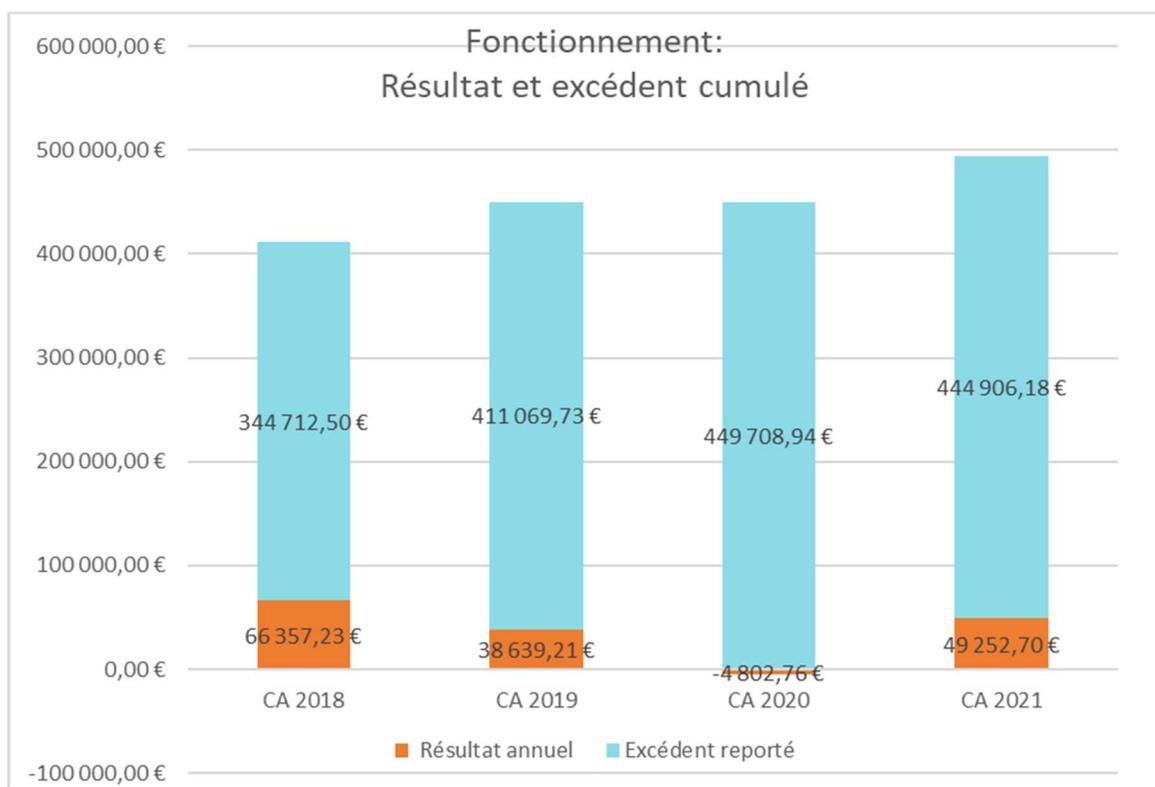
Les recettes d'investissement prévues seront à la hauteur des investissements programmés avec un financement des études et travaux PPRE et RCE à hauteur de 80% du montant HT.

Quant aux études relatives à la PI, la mobilisation du Fond Barnier devrait permettre une prise en charge d'environ 50% du montant HT engagé pour certaines de ces études.

INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2022				
	Coût TTC	Coût HT	Subventions HT	RAC SBV4R TTC
RCE 3 sites+ solde mission précéd	147 658 €	123 048 €	98 438 €	49 219 €
RCE 2 site Ste Ouen/Berchères	76 734 €	63 945 €	51 156 €	25 578 €
RCE Moulin de Mézière	146 220 €	121 850 €	109 665 €	36 555 €
RCE Blaise soufflet agricole	30 000 €	25 000 €	20 000 €	10 000 €
RCE Restauration coulis Coulomb	30 000 €	25 000 €	20 000 €	10 000 €
Futurs RCE	48 000 €	40 000 €	32 000 €	16 000 €
PPRE Frayère à poisson de Mézière				
PPRE Villemeux	98 508 €	82 090 €	64 862 €	33 646 €
Etude PPMHA	260 000 €	216 667 €	173 333 €	86 667 €
Etude de danger digue de Nogent	165 600 €	138 000 €	- €	165 600 €
Etude digues Saussay - Ezy Saulnières - Tréon	112 000 €	93 333 €	25 833 €	86 167 €
Etude digue de Croth	140 000 €	116 667 €	58 333 €	81 667 €
Etude BV Vesgres	30 000 €	25 000 €	- €	30 000 €
<b>Total</b>	<b>1 284 720 €</b>		<b>653 621 €</b>	<b>631 099 €</b>

### IV.3 Evolution des résultats

#### IV.3. a Evolution du résultat de fonctionnement entre 2018 et 2021

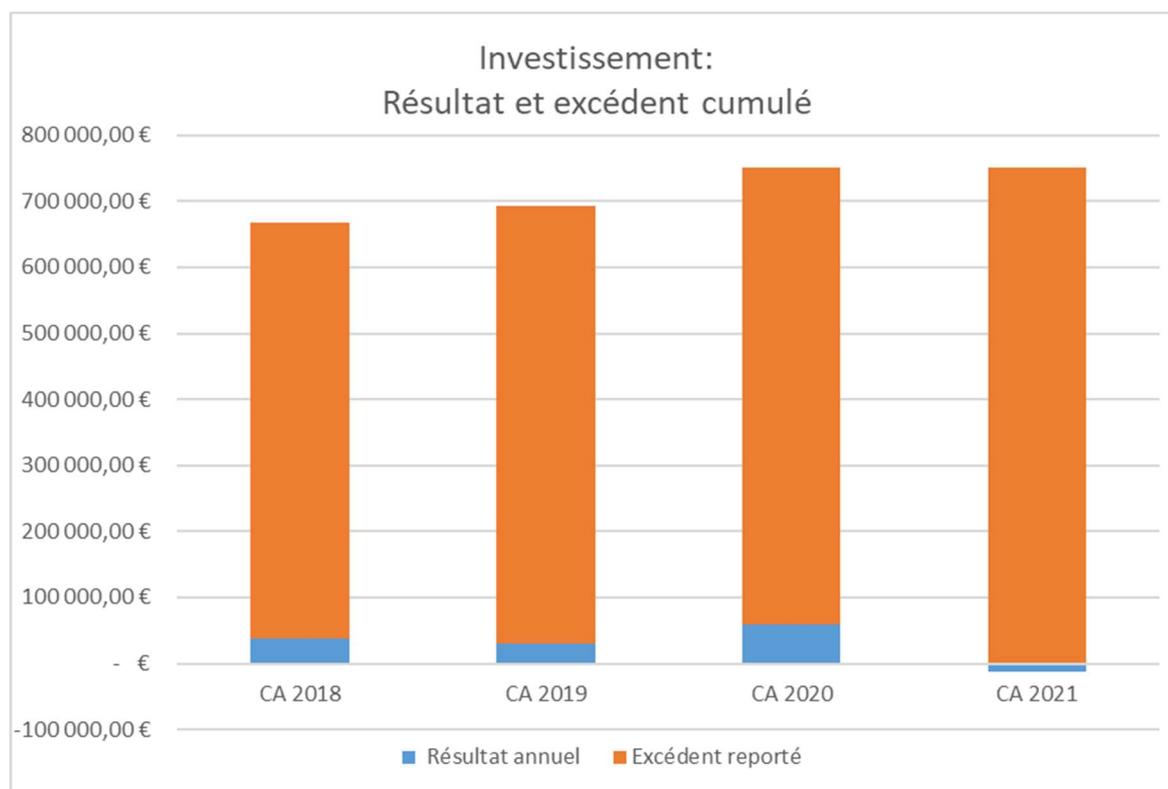


Contrairement à 2020, l'année 2021 se termine avec un excédent de plus de 49 000 € provenant essentiellement de l'augmentation des participations des EPCI.

Le résultat de fonctionnement reporté (excédent) issu de la fusion des syndicats sera alimenté de ces 49 000 € pour atteindre un montant cumulé de 494 159 €.

Cet excédent confortable doit être préservé puisqu'il servira le cas échéant à financer l'évolution des charges courantes (personnel, générales, régie) consécutives à l'extension du champ de compétence du syndicat (PI) mais également à assurer une trésorerie le temps de percevoir certaines subventions.

#### IV.3. b Evolution du résultat d'investissement reporté 2018 à 2021



Le résultat d'investissement 2021 présente un déficit de 12 907€. Ce dernier s'explique par le décalage dans le temps entre la réalisation de travaux et le versement des subventions correspondantes.

Le résultat d'investissement cumulé (reprise de l'excédent N-1 moins le déficit 2021) reste confortable, soit environ 738 700 €.

#### IV.4 Quel équilibre budgétaire pour 2022

Le budget 2022 a été élaboré avec l'objectif de libérer suffisamment d'excédent de fonctionnement pour basculer ce surplus de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et alimenter ainsi le besoin de financement pour les études et travaux.

Pour ce faire, une bonne maîtrise des dépenses à caractère général et de la masse salariale (en moyenne 50% des dépenses de fonctionnement) s'imposent tout en veillant à consolider les recettes issues des participations et des subventions des autres partenaires financiers.

Ainsi pour 2022, l'équilibre proposé de la section de fonctionnement permet de prévoir un virement à la section d'investissement à hauteur de 415 086 €.

Pour autant, ce virement qui viennent s'ajouter aux subventions d'investissement attendues, ne permet pas d'assurer la totalité du besoin de financement des études et des travaux programmés en 2022 (1,2 millions).

L'équilibre de la section d'investissement se fera donc par un emprunt d'équilibre de 299 531 € devrait normalement être annulé lors de la reprise des résultats.



Le budget prévisionnel 2022 s'établirait alors de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 956 083 €
- Section d'investissement : 1 661 034 €

**Cet équilibre du budget 2022 est réalisé**

**Sans reprise des excédents cumulés de fonctionnement et d'investissement.**

**Ces derniers seront repris ultérieurement.**



# CA2021-BP2022

Dépenses fonctionnement		BP2021	CA 2021	BP2022
O11	Charges à caractères général	116 700	73 573	138 502
O12	Charges de personnel	269 300	236 152	321 400
65	Autres charges de gestion courant	42 020	32 964	37 520
66	Charges financières	5 180	5 081	4 917
67	Charges exceptionnelles	3 500	0	4 000
O22	Dépenses imprévues	10 000	0	20 000
O23	Virement à la sect° d'investissement		0	354 744
O42	Opérations d'ordre de transfert entre se	90 000	77 143	75 000
<i>Amort dép (6811), amort subv (6812)</i>				
<b>Total</b>		<b>536 700</b>	<b>424 913</b>	<b>956 083</b>

Recettes fonctionnement		BP2021	CA 2021	BP2022
002	Résultats de fonct. Excédentaire		0	
O13	Atténuation de charges	1 500,00	5 227	1 500
70	Produits des services et divers	0,00	0	0
O42	Opés d'ordre de transfert entre sections	0,00	340	36 349
<i>Amort subventions (777), valo régie</i>				
74	Dotations, subventions	535 200,00	464 371	917 434
75	Autres produits de gestion courante	0,00	645	800
76	Produits financières	0,00	0	0
77	Produits exceptionnels	0,00	3 582	0
<b>Total</b>		<b>536 700</b>	<b>474 165</b>	<b>956 083</b>

Résultat fonct.	49 252,43
Résultat fonct. N-1	444 906
Résultat cumulé	494 159

Equilibre fonct

0,0

Dépenses investissement		BP2021	CA 2021	RAR 2021	BP2022
001	Déficit invest				
<i>Reprise du déficit N-1</i>					
O20	Dépenses imprévues	0,00	0		12 000
13	Rbt subventions	20 000,00	19 868		0
16	Rbt emprunt	25 250,00	25 208		25 900
20	Immobilisations incorporelles	570 900,00	4 662	270	707 600
<i>Frais études pour des travaux sur les biens du SBV4R</i>					
204	Reste à charges SBV4R	0,00	0		185 319
21	Immobilisations corporelles	90 000,00	37 751		16 476
23	Immobilisations en cours	0,00	0		0
O40	Opés d'ordre de transfert entre sections	0,00	340		36 349
<i>Amort subventions (13911)-régie</i>					
O41	Opés patrimoniales	455 500,00	292 585		100 000
<i>Reste à charge SBV4R (20442 idem en dépenses)</i>					
45	Comptabilité distincte rattachée	148 000,00	13 160		577 120
<i>PPRE étude et travaux total de la dépense (4581)</i>					
<i>RCE étude et travaux s total de la dépense (4581)</i>					
<b>Total</b>		<b>1 309 650</b>	<b>393 575</b>	<b>270</b>	<b>1 660 764</b>
				<b>1 661 034</b>	

Recettes investissement		BP2021	CA 2021	RAR 2021	BP2022
001	Excédent invest				
	Virement de la sect°de fonctionnement				354 744
13	Subventions	400 416	8 762		243 999
16	Emprunt	289 400	0,00		299 531
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000	2 177		2 000
O24	Cession d'actif	5 000	0,00		
O40	Opérations d'ordre entre section	90 000	77 143		75 000
<i>Amort (28), amort subv (13)</i>					
O41	Opération sur le patrimoine	455 500	292 585		100 000
<i>Reste à charge SBV4R (4582 idem en dépenses)</i>					
45	Comptabilité distincte rattachée	67 334	0,00	8 640	577 120
<i>PPRE étude et travaux total de la dépense (4582)</i>					
<i>RCE étude et travaux s total de la dépense (4582)</i>					
<b>Total</b>		<b>1 309 650</b>	<b>380 668</b>	<b>8 640</b>	<b>1 652 394</b>
				<b>1 661 034</b>	

Résultat invest.	-12 906,93
Résultat invest. N-1	751 606
Résultat cumulé	738 699

## V. Zoom sur certains éléments

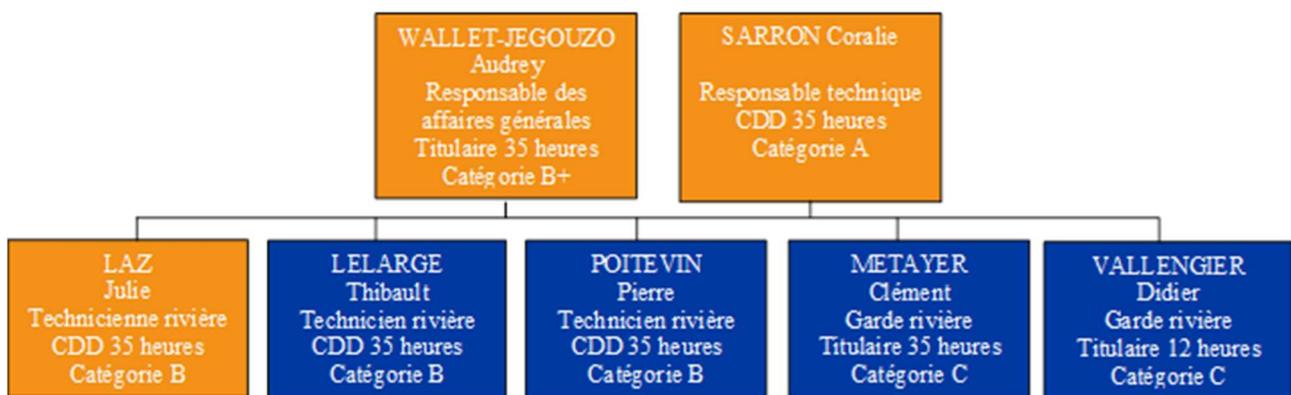
### V.1 Le personnel

Comme évoqué précédemment, l'année 2021 a été marquée par des mouvements importants de personnel au sein du syndicat. Ainsi, le SBV4R a été confronté à une demande de mutation et deux démissions. Dans ces conditions, plusieurs offres d'emplois ont été proposées pour remplacer les postes vacants.

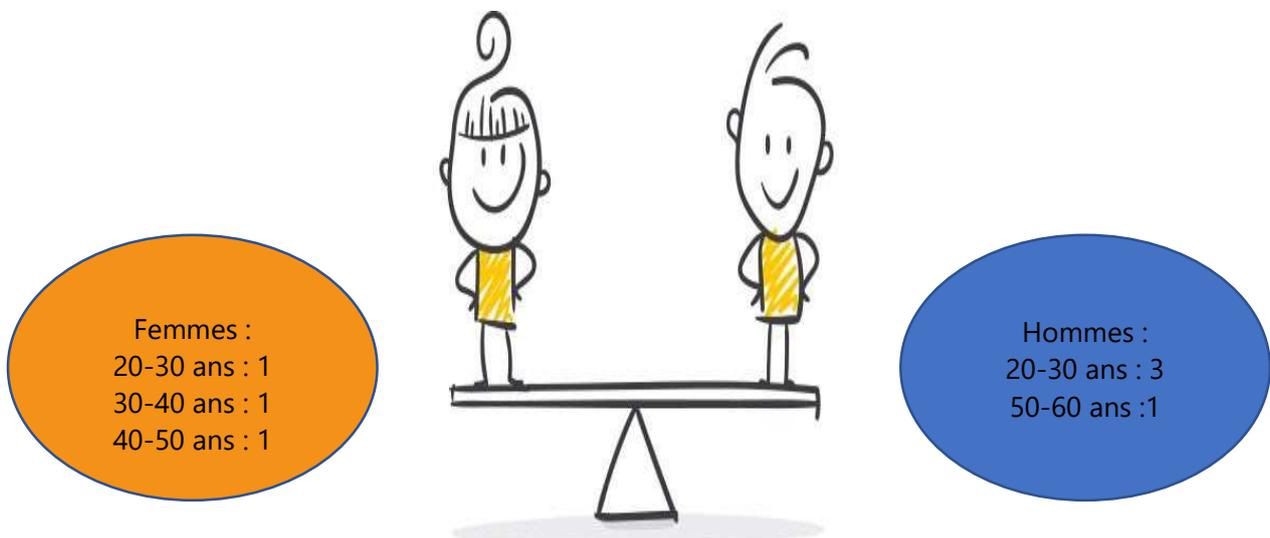
Elles ont ainsi abouti aux recrutements d'une responsable des affaires générales en mars, d'un technicien rivière en mai et d'un responsable technique en décembre.

#### V.1. a Structure des effectifs au 31 décembre 2021

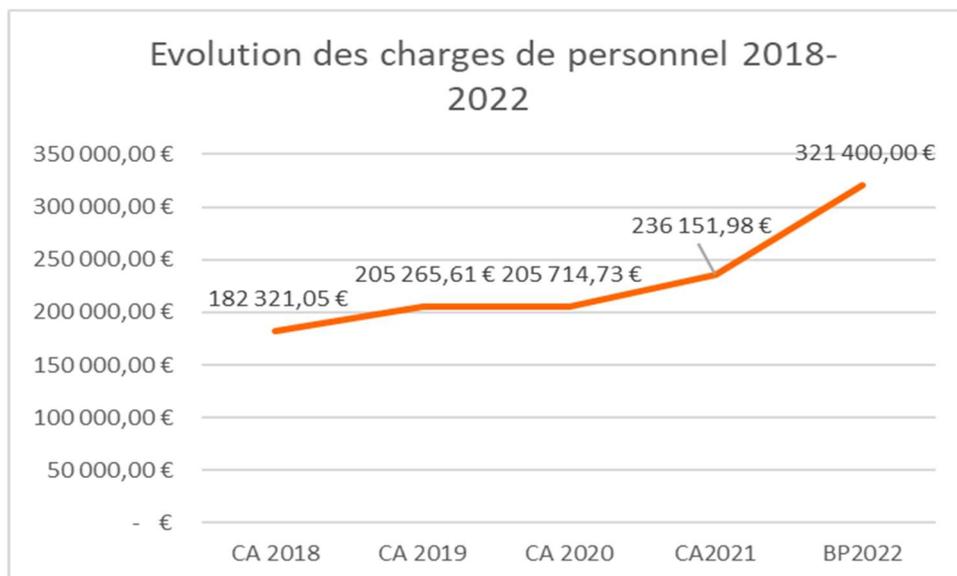
Le SBV4R est actuellement composé de 7 agents titulaires ou contractuels :



Répartition hommes/femmes par tranches d'âges :



## V.1. b Les charges de personnel



Ratio charges de personnel / frais de fonctionnement	%
<b>CA 2019</b>	57,26%
<b>CA 2020</b>	54,03%
<b>CA 2021</b>	55,58%
<b>BP 2022</b>	54,99%

Le chapitre relatif au personnel représente, dans le budget de fonctionnement, une dépense comprise entre 50 et 60 % du budget global. La prévision budgétaire de 2022 suit cette même tendance. Ces taux représentent la plus grosse part du budget prévisionnel cependant, ces dépenses sont nécessaires pour assurer l'accompagnement et la mise en œuvre des projets.

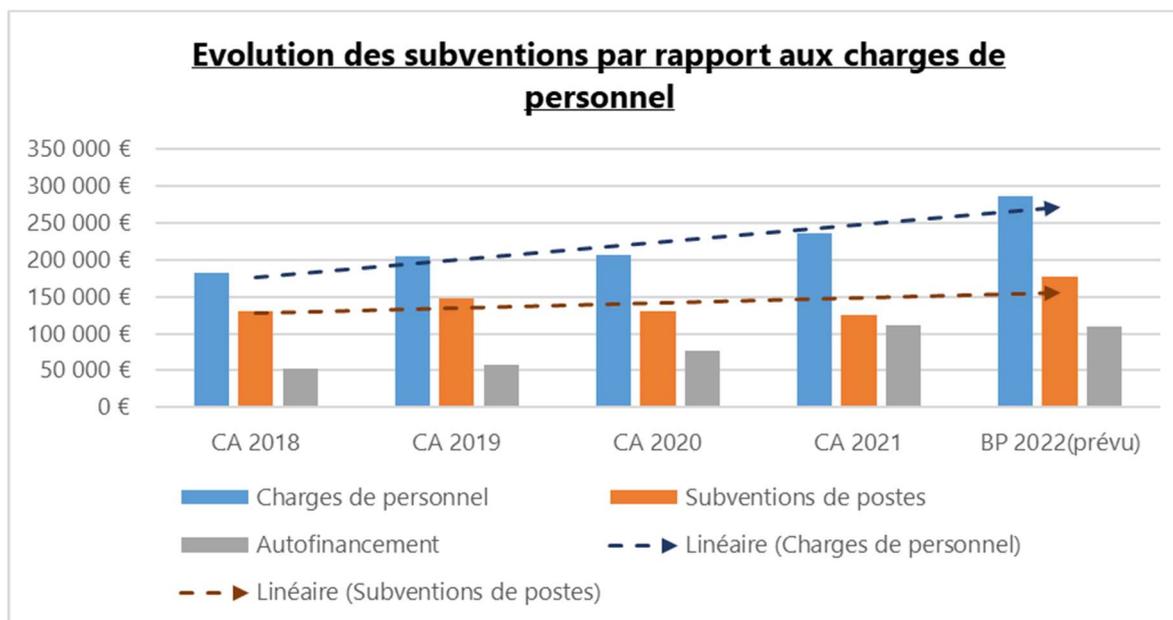
En 2022, la masse salariale estimée sera plus importante (+85 000 €) puisqu'elle intègre l'évolution des rémunérations suite aux recrutements ou au renouvellement de certains contrats ainsi que les charges correspondantes et cela pour un service au complet sur une année pleine.

Il est important de rappeler que la spécificité de l'activité du Syndicat amène à recruter des personnes qualifiées, pas forcément titulaires de la fonction publique et par conséquent avec un niveau de rémunération plus proche de celui pratiqué dans le secteur privé.

## V.1. c Les aides financières sur les salaires

Les aides attribuées par l'Agence de l'Eau et par la Région Centre Val de Loire évoluent proportionnellement aux salaires. Elles représentaient, en 2018 et 2019, un peu plus de 70 % des recettes. En 2021 ce taux a chuté à 55% du fait, notamment, de l'arrêt du financement des postes de garde-rivière et du recrutement d'un agent administratif dont le poste n'est également pas financé. En 2022, les dossiers déposés portent sur le financement des postes des trois techniciens rivière et de la responsable technique avec un questionnement sur l'éligibilité pour ce dernier puisqu'une partie de sa mission porte sur la Prévention des Inondations (PI). Or, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ne finance que partiellement certains actions PI.

Toutefois, l'AESN et la Région Centre Val de Loire poursuivent le subventionnement des postes de techniciens rivière à hauteur respectivement de 50 et 30 %. Ces deux financeurs prennent également en charge une partie des frais de fonctionnement liés à l'exercice de leurs missions.



	Charges de personnel	Subventions de postes	Autofinancement
<b>CA 2018</b>	182 321,05 €	129 534,00 €	52 787,05 €
<b>CA 2019</b>	205 265,61 €	148 413,20 €	56 852,41 €
<b>CA 2020</b>	205 714,73 €	129 595,50 €	76 119,23 €
<b>CA 2021</b>	236 152,00 €	124 371,00 €	111 781,00 €
<b>BP 2022(prévu)</b>	286 562,64 €	176 266,69 €	110 295,95 €

Depuis 2018, l'écart entre les charges de personnel et les subventions devient de plus en plus marqué ce qui se traduit par un reste à charge pour le Syndicat plus important (soit 110 296 € pour 2022).

Cette part résiduelle correspond au financement total des postes du garde-rivière et de la responsable des affaires générales, d'une part, à 20 % des postes techniciens rivières et à 60% du poste de la responsable technique (si absence de prise en charge supérieure), d'autre part.

## V.2 Les participations

Rappel de la clé de répartition

Conformément à l'arrêté définissant les statuts du BV4R, la contribution des membres est calculée selon une clé de répartition basée sur les critères suivants, pondérés pour 1/3 :

- % de l'EPCI pour la population des communes membres avec actualisation des chiffres INSEE au 1er janvier de chaque année
- % de l'EPCI pour la superficie dans les sous bassins versants inclus dans le périmètre du SBV4R
- % de l'EPCI pour le linéaire de rivières, à l'exclusion des fossés

Annuellement, sur la base de cette clé de répartition, le comité vote le montant des contributions des collectivités membres en tenant compte de l'évolution des populations des communes en vigueur au 1er janvier de l'année (pour 2022 Insee 2018).

Evolution des participations sur la période 2018-2022 :

Membres	Participations 2018	Participations 2019	Participations 2020	Participations 2021	Participations 2022	Evolution 2021/2022
<b>CA Pays de Dreux</b>	176 177,85	179 999,49	180 060,03	249 414,93	513 436,00	<b>105,86%</b>
<b>CC Portes Euréliennes d'Ile de France</b>	61 392,00	46 573,12	46 485,58	64 417,53	132 472,67	<b>105,65%</b>
<b>CA Evreux Portes de Normandie</b>	6 055,00	18 863,39	18 890,39	26 167,54	54 091,33	<b>106,71%</b>
<b>Total</b>	<b>243 624,85</b>	<b>245 436,00</b>	<b>245 436,00</b>	<b>340 000,00</b>	<b>700 000,00</b>	

Le montant des participations 2022 a été calculé en fonction de l'ensemble des projets GEMAPI estimés pour 2022.

Les 3 EPCI membres du syndicat ont tous voté un produit de taxe GEMAPI dont une partie est à reverser au SBV4R en fonction du plan pluriannuel d'investissement prévisionnel qui leur sera présenté.

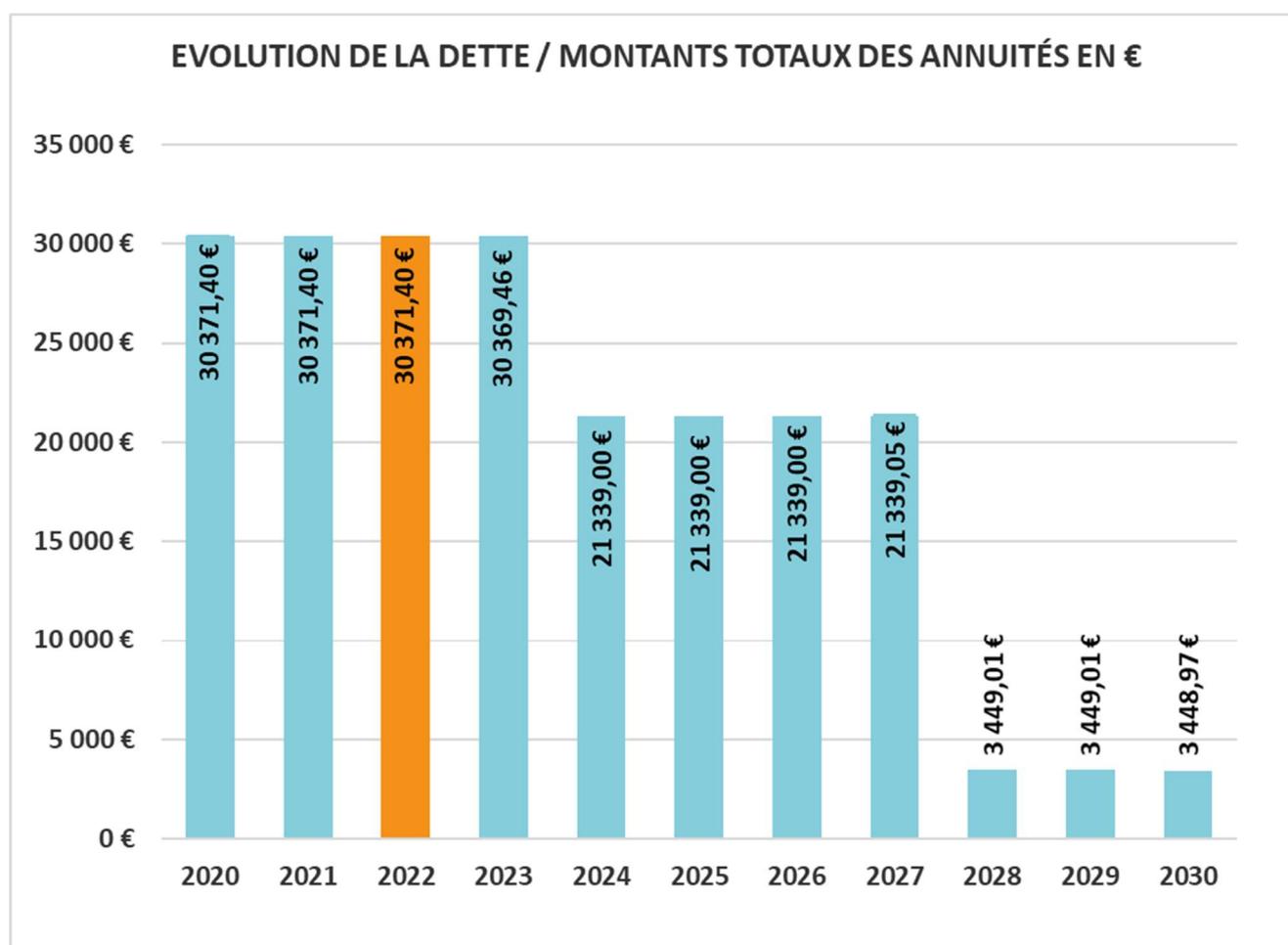
La clé de répartition adoptée et les propositions de participations 2022 s'établiraient ainsi :

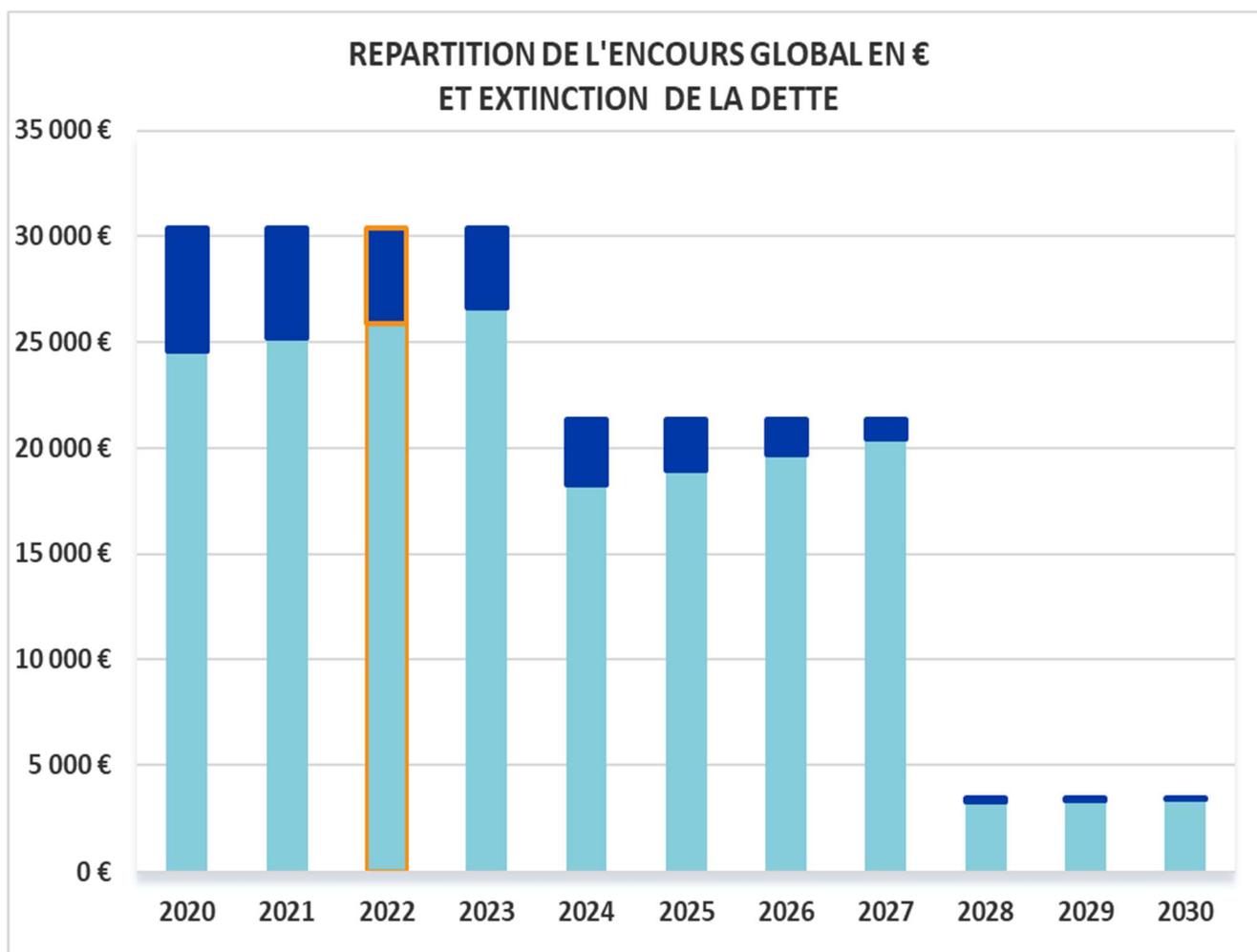
 <b>LES MEMBRES</b>		Appelé en 2022						Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations			
								700 000,00 €			
		CRITERE 1		CRITERE 2		CRITERE 3		233 333,33 €	233 333,33 €	233 333,33 €	700 000 €
<b>2018 : Les EPCI se substituent aux communes</b>		Pop totale en vigueur : Insee 2019	% de l'EPCI pour la pop	Surf de la com dans les sous BV en km2	% de l'EPCI pour la surf dans sous BV	Linéaire de rivières en km2 par EPCI	% de l'EPCI pour le linéaire de rivière	CRITERE 1 : % de l'EPCI pour la pop	CRITERE 2 : % de l'EPCI de la surface dans sous BV	CRITERE 3 : % de l'EPCI pour le linéaire de rivière	
			1/3				1/3	1/3			
<b>CA Evreux Portes de Normandie</b>	CROTH	1 393		10,54				11 834,67	12 086,67	30 170,00	54 091,33 €
	GARENNES-SUR-EURE	1 983		10,55							
	MARCILLY-SUR-EURE	1 620		3,33							
	<b>3</b>	<b>4 996</b>	<b>5,07%</b>	<b>24,42</b>	<b>5,18%</b>	<b>37,5</b>	<b>12,93%</b>				
<b>CC Portes Euréliennes d'Ile de France</b>	CC/MEVOISINS	632		3,98				36 012,67	49 980,00	46 480,00	132 472,67 €
	CC/PIERRES	2 813		10,42							
	CC/SAINT-PIAT	1 089		11,98							
	CC/SOULAIRES	477		6,01							
	CC/VILLIERS-LE-MORHIER	1 363		5,12							
	BRECHAMPS	362		5,52							
	CHAUDON	1 697		11,48							
	COULOMBS	1 375		12,59							
	LORMAYE	675		1,47							
	NERON	674		19,29							
	NOGENT-LE-ROI	4 046		13,18							
<b>11</b>	<b>15 203</b>	<b>15,43%</b>	<b>101,04</b>	<b>21,42%</b>	<b>57,8</b>	<b>19,92%</b>					
<b>CA du Pays de Dreux</b>	CA/AUNAY-SOUS-CRECY	675		8,50				185 486,00	171 266,67	156 683,33	513 436,00 €
	CA/CRECY-COUVE	276		6,69							
	CA/DREUX	31 165		13,25							
	CA/GARNAY	943		14,38							
	CA/SAULNIERES	768		10,35							
	CA/TREON	1 450		11,01							
	CA/VERNOUILLET	12 622		11,65							
	CA/CHARPONT	648		7,21							
	CA/LURAY	1 564		4,53							
	CA/SAINTE-GEMME MORON	1 111		5,52							
	CA/VILLEMEUX-SUR-EURE	1 719		18,87							
	ABONDANT	2 446		35,29							
	ANET	2 800		7,94							
	BERCHERES-SUR-VESGRE	867		11,67							
	BONCOURT	273		3,73							
	CHERISY	1 890		12,38							
	ECLUZELLES	171		3,26							
	EZY-SUR-EURE	3 757		8,89							
	FONTAINE-LES-RIBOUTS	207		6,47							
	IVRY-LA-BATAILLE	2 695		7,70							
	LA CHAUSSEE-D'IVRY	1 244		8,45							
	MAILLEBOIS	922		41,24							
	MEZIERES-EN-DROUAI	1 088		8,52							
	MONTREUIL	513		5,69							
	OULINS	1 225		10,29							
	ROUVRES	852		16,47							
	SAINT-ANGE-ET-TORCAY	286		15,93							
	SAINT-GEORGES-MOTEL	898		3,33							
	SAINT-QUEN-MARCHEFROY	305		9,37							
	SAUSSAY	1 121		4,67							
	SOREL-MOUSSEL	1 805		12,98							
<b>31</b>	<b>78 306</b>	<b>79,49%</b>	<b>346,23</b>	<b>73,40%</b>	<b>194,8</b>	<b>67,15%</b>					
<b>Total</b>	<b>98 505</b>	<b>100,00%</b>	<b>471,69</b>	<b>100,00%</b>	<b>290,1</b>	<b>100,00%</b>	<b>700 000,00 €</b>				

Clé de répartition selon 3 critères : 1/3 population ; 1/3 surface; 1/3 linéaire de rivière

### V.3 La dette

DETAILS EMPRUNTS					
OBJET	PRETEUR	MONTANT TOTAL	TAUX	DATE DE SIGNATURE	DERNIERE ANNUITE
TRAVAUX POUR RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE OULINS ET CHAUSSEE D'IVRY (1)	CREDIT MUTUEL	45 500 €	1.65 %	26/05/2015	30/04/2030
TRAVAUX RESTAURATION ENTRETIEN SUR LA BLAISE (2)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	250 000 €	0.86 %	13/12/2016	01/01/2027
TRAVAUX DE RVIERE (3)	CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE	61 500 €	4.13 %	07/12/2006	01/05/2023





Capital restant dû	Population INSEE (recensement 2019)	Ratio Capital restant dû/habitants	
au 1er janvier 2022	139 846,47 €	98505	1,42 €

A l'heure actuelle, le SBV4R doit rembourser trois emprunts (issus des précédents syndicats) pour un montant annuel de 30 371,40 €.

Le premier emprunt s'éteindra en 2023 avec le paiement de la dernière annuité des travaux engagés pour restaurer la continuité écologique du bief de l'ancien moulin de Forstle à Tréon et la restauration hydromorphologique du cours de la Blaise dans la traversée de Saulnières.

La deuxième annuité à s'éteindre sera celle relative aux travaux de restauration de la Blaise en 2027. Ce remboursement aura une incidence forte sur le budget car elle s'élève à 17 889,99 €.

Ainsi, au 1er janvier 2022, le SBV4R doit encore rembourser la somme de 139 846,47 € jusqu'en 2030 ce qui représente un coût de 1,42 € par habitant.

ENDETTEMENT du SBV4R								
Prêteur	Exercice	Montant Total Capital	Montant Total Interets	Montant Total Frais	Montant Total Commiss <sup>o</sup>	Montant Total ICNE	Capital Total Restant Dû au 1er Janvier	Montant Total Annuité
1	2021	2 928,33 €	520,68 €	0,00 €	0,00 €	347,12 €	31 556,08 €	3 449,01 €
2	2021	13 476,56 €	4 413,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 862,78 €	17 889,99 €
3	2021	8 803,33 €	229,07 €	0,00 €	0,00 €	152,08 €	26 635,83 €	9 032,40 €
<b>1+2+3</b>	<b>2021</b>	<b>25 208,22 €</b>	<b>5 163,18 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>499,20 €</b>	<b>165 054,69 €</b>	<b>30 371,40 €</b>
1	2022	2 976,65 €	472,36 €	0,00 €	0,00 €	314,91 €	28 627,75 €	3 449,01 €
2	2022	14 033,14 €	3 856,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 386,22 €	17 889,99 €
3	2022	8 879,04 €	153,36 €	0,00 €	0,00 €	101,81 €	17 832,50 €	9 032,40 €
<b>1+2+3</b>	<b>2022</b>	<b>25 888,83 €</b>	<b>4 482,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>416,72 €</b>	<b>139 846,47 €</b>	<b>30 371,40 €</b>
1	2023	3 025,77 €	423,24 €	0,00 €	0,00 €	282,16 €	25 651,10 €	3 449,01 €
2	2023	14 612,71 €	3 277,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	79 353,08 €	17 889,99 €
3	2023	8 953,46 €	77,00 €	0,00 €	0,00 €	51,12 €	8 953,46 €	9 030,46 €
<b>1+2+3</b>	<b>2023</b>	<b>26 591,94 €</b>	<b>3 777,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>333,28 €</b>	<b>113 957,64 €</b>	<b>30 369,46 €</b>
1	2024	3 075,69 €	373,32 €	0,00 €	0,00 €	248,88 €	22 625,33 €	3 449,01 €
2	2024	15 216,21 €	2 673,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 740,37 €	17 889,99 €
<b>1+2</b>	<b>2024</b>	<b>18 291,90 €</b>	<b>3 047,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>248,88 €</b>	<b>87 365,70 €</b>	<b>21 339,00 €</b>
1	2025	3 126,44 €	322,57 €	0,00 €	0,00 €	215,05 €	19 549,64 €	3 449,01 €
2	2025	15 844,64 €	2 045,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 524,16 €	17 889,99 €
<b>1+2</b>	<b>2025</b>	<b>18 971,08 €</b>	<b>2 367,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>215,05 €</b>	<b>69 073,80 €</b>	<b>21 339,00 €</b>
1	2026	3 178,03 €	270,98 €	0,00 €	0,00 €	180,65 €	16 423,20 €	3 449,01 €
2	2026	16 499,03 €	1 390,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 679,52 €	17 889,99 €
<b>1+2</b>	<b>2026</b>	<b>19 677,06 €</b>	<b>1 661,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>180,65 €</b>	<b>50 102,72 €</b>	<b>21 339,00 €</b>
1	2027	3 230,46 €	218,55 €	0,00 €	0,00 €	145,70 €	13 245,17 €	3 449,01 €
2	2027	17 180,49 €	709,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 180,49 €	17 890,04 €
<b>1+2</b>	<b>2027</b>	<b>20 410,95 €</b>	<b>928,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>145,70 €</b>	<b>30 425,66 €</b>	<b>21 339,05 €</b>
<b>1</b>	<b>2028</b>	<b>3 283,77 €</b>	<b>165,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>110,16 €</b>	<b>10 014,71 €</b>	<b>3 449,01 €</b>
<b>1</b>	<b>2029</b>	<b>3 337,95 €</b>	<b>111,06 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>74,04 €</b>	<b>6 730,94 €</b>	<b>3 449,01 €</b>
<b>1</b>	<b>2030</b>	<b>3 392,99 €</b>	<b>55,98 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>37,32 €</b>	<b>3 392,99 €</b>	<b>3 448,97 €</b>

## VI. Synthèse des orientations budgétaires 2022 :

---

- Des dépenses de fonctionnement adaptées au besoin du service ;
- Des recettes de fonctionnement alimentées par les participations des EPCI et les partenaires financiers (AESN, région) ;
- Une section de fonctionnement maîtrisée permettant de dégager une capacité d'autofinancement pour la section d'investissement ;
- La mise en place de travaux en régie financés à 80% par l'AESN +FCTVA ;
- Un programme d'études et de travaux RCE/PPRE ambitieux ;
- Le lancement des études PI sur le territoire des 3 EPCI ;
- Une Taxe GEMAPI reversée au SBV4R ;
- Un équilibre par l'emprunt dans l'attente de la reprise des résultats cumulés (budget supplémentaire).

\*\*\*\*\*